



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TIEPOLO PME

Part I : Code ISIN FR0013301132

LA FINANCIERE TIEPOLO SAS

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher une performance annualisée supérieure à 7% net de frais de gestion fixes sur le marché des actions et sur la durée de placement recommandée de 5 ans au travers d'une sélection de titres (« stock picking ») en profitant des opportunités offertes par l'univers des entreprises de l'Union Européenne cotées de petites et moyennes capitalisations ou de Taille Intermédiaire (ETI).

Il n'y a pas d'indicateur de référence. Toutefois, à titre d'information, et de comparaison de la performance de l'OPCVM a posteriori, le porteur pourra se référer à la performance de l'indice ENTERNEXT PEA-PME 150 GR, exprimé en euro et calculé dividendes réinvestis en cours de clôture (FR0012246049) et à l'indice MSCI EUROPE MICRO CAPS Index NR.

Il est classé : « Actions des pays de l'Union Européenne »

L'OPCVM investit en titres (actions, certificats, obligations, obligations convertibles...) émis par ses entreprises cotées sur des marchés réglementé ou organisés et de moins de 1Md € de capitalisation boursière.

- Ou des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) de l'Union Européenne, cotées sur des marchés réglementés ou organisés et répondant aux critères suivants :

- o Un effectif de moins de 5000 salariés
- o un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

Le gérant suit une politique de sélection de valeurs innovantes de tous secteurs, et de diversification maximale du portefeuille. En complément, il pourra investir dans tous titres de taux émis par ces entreprises ou non.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes : De 75% à 100% en actions, dont :

- o de 50% à 100% aux marchés des actions d'entreprises répondant aux critères de capitalisation ou de taille de PME et ETI précisés ci-dessus, dont 35% maximum en actions cotées sur le marché EURONEXT GROWTH,
- o 60% minimum sur les marchés d'actions des pays de l'Union Européenne,
- o 10% maximum en actions de pays autres que ceux de l'Union Européenne hors pays émergents.

- **De 0% à 25% en instruments de taux** souverains, du secteur public et privé, y compris des obligations convertibles, d'émetteurs de l'Union Européenne de notation minimale

« Investment Grade » à l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont 10% maximum en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition quand la note est passée sous le minimum autorisé selon l'analyse de la société de gestion, ou devenus non notés.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 10.

- **De 0% à 100% au risque de change** sur des devises hors euro de l'Union Européenne et de 0% à 10% au risque de change sur des devises hors Union Européenne.

Le cumul des expositions ne peut pas dépasser 100% de l'actif net.

Les titres éligibles au PEA et au PEA-PME représentent en permanence 75% minimum de l'actif, dont 50% minimum en actions répondant aux critères PME et ETI ci-dessus.

L'OPCVM peut être investi :

- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire
- jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM français ou européens ou en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change ;
- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action et de taux.

L'utilisation des instruments financiers à terme ne créera pas de surexposition pour le fonds.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés **chaque jour ouvré à 16 heures** et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J).

La valeur liquidative est **quotidienne**, calculée chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux au sens de l'article L.3133-1 du Code du travail même si la ou les bourses de références sont ouvertes et des jours de fermeture de Bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

INDICATEUR SYNTHETIQUE SUR LA VOLATILITE HISTORIQUE

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← | → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 5 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- **Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque de liquidité :** Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque lié à l'impact des techniques telles que des produits dérivés :** L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

- **Risque de contrepartie :** Le risque de contrepartie résulte de tous les contrats financiers de gré à gré conclus avec la même contrepartie, notamment des contrats de dérivés conclus de gré à gré ou des

limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Ce fonds est classé en catégorie 5 en raison de son exposition importante aux marchés d'actions de petite et moyenne capitalisations dont les cours peuvent connaître des fluctuations importantes et dont la volatilité peut être forte en raison de l'étroitesse et de leurs marchés, et aux titres de taux dont la sensibilité aux taux d'intérêt peut être forte.

opérations d'acquisition/cession temporaire des titres. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

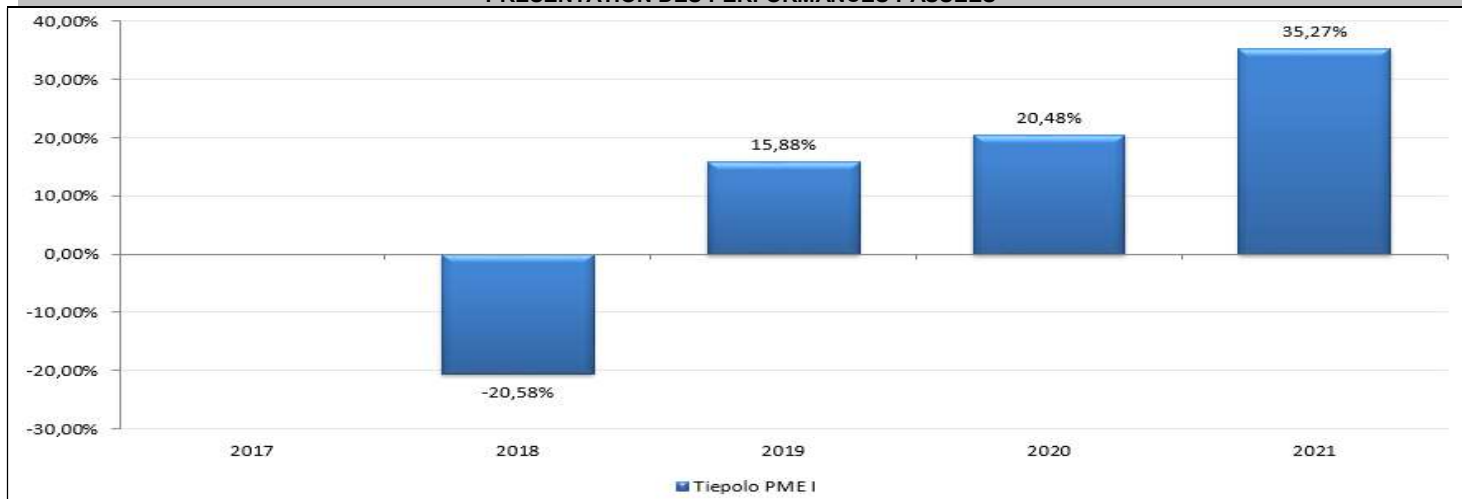
FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	3%
FRAIS DE SORTIE	néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PONCTUELS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,23% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	15% T.T.C. de la performance du FCP au-delà d'une valorisation minimale du FCP de 7% net de frais de gestion fixes sur un an et dans le respect du système de « high water mark ». 2,72% TTC prélevé sur le dernier exercice.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.tiepolo.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PRESENTATION DES PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance de l'OPCVM est calculée dividendes et coupons réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DU FONDS : 30/12/2013

DATE DE CREATION DE LA PART : 22/12/2017

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel): Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

La FINANCIERE TIEPOLO SAS - 7, Rue de Tilsitt - 75017 - PARIS.

Tél. 01 45 61 78 78

Ces documents sont également sur www.tiepolo.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE: Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : La FINANCIERE TIEPOLO SAS.

REGIME FISCAL: L'OPCVM est éligible au PEA et au PEA-PME

Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. L'OPCVM n'est pas assujéti à l'Impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de La Financière Tiepolo SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

L'ensemble des principes directeurs de la Politique de rémunérations ainsi que leurs mises en œuvre sont détaillés et mis à jour sur le site internet de la société de gestion dans la rubrique « PHILOSOPHIE & ENGAGEMENT » : <http://www.tiepolo.fr/philosophie-engagement>
Une version papier de la Politique de rémunération est disponible gratuitement sur simple demande auprès de La Financière Tiepolo 7 rue de Tilsitt 75017 Paris | Tél : 01 45 61 78 78.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La Financière Tiepolo SAS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **1^{er} août 2022**.